



---

# COMMISSION REGIONALE FOOTBALL ENTREPRISE PROCES-VERBAL N°6

16 avril 2024  
Téléconférence  
Lisieux

---

**Présents** : M. Antoine Lechevalier (Président de la Commission)  
MM. Jacques Marie, Sébastien Dumetz,

**Excusé** : Jérémie Charhani, Guy Dancel, Gilbert Nouet

---

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.**

---

## 1- DOSSIER

26841388 – REG 1 FE – 13.04.2024 – PROTECSURE FC – US TCA ROUEN

Absence des deux équipes à l'heure de la rencontre

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des rapports des officiels de la rencontre,
- ❖ Considérant la demande de report de l'US TCA ROUEN du 12.04.2024 à 16H25,
- ❖ Considérant la réponse de la L.F.N même jour à 16H33,
- ❖ Considérant que la L.F.N n'a pas reçu d'accord de PROTECSURE FC avant 20H38,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 11.2 du règlement :  
« Toute demande de modification, est établie obligatoirement au moyen du logiciel « Footclubs », au plus tard 2 jours avant la date prévue du match. »
- ❖ Considérant que la demande est donc arrivée largement hors délai,
- ❖ Considérant qu'aucune des deux équipes n'a reçu de confirmation de la L.F.N pour un report de la rencontre,
- ❖ Attendu que sans accord de la Commission Régionale Football Entreprise, il y avait lieu de considérer que la rencontre était maintenue à la date initiale,
- ❖ Attendu qu'aucune des deux équipes ne s'est présentées alors que la rencontre n'avait pas été reportée,

**Donne match perdu aux deux clubs sur le score de 3 à 0.**

**En conséquence**, considérant que l'US TCA ROUEN enregistre son 3<sup>ème</sup> forfait,  
Dit que l'US TCA ROUEN est déclaré forfait général.



Conformément aux dispositions de l'Annexe 9 au R.G, l'US TCA ROUEN est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matches contre ce club sont annulés.

---

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE

